

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mai 2019**  
~~~~~

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE
AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES
DU BOULEVARD DE LA VICTOIRE ET DE LA PLACE SALENGRO.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mai 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations :

Mme Maria MENDES CHARLIER à Madame Roxane MARC, Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre PECHIN, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Philippe SALASC, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. René GOMEZ, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 2 II, codifié depuis le 1^{er} avril 2019 à l'article L. 2422-12 du code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 en date du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en date de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence en matière d'assainissement ;

VU la délibération n°2018-28 du conseil municipal de Saint-Pargoire en date du 29 juin 2018 approuvant la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°1776 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Saint-Pargoire pour la réhabilitation du réseaux d'eaux usées du boulevard de la victoire et de la place Salengro,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 15 avril 2019,

CONSIDERANT que depuis 2015, la commune de Saint-Pargoire a initié la réhabilitation du Boulevard de la Victoire et du fond de la Place Roger Salengro dont les travaux incluent la reprise des canalisations d'eaux usées,

CONSIDERANT qu'elle a sollicité et obtenu les subventions conformes au plan de financement préétabli,

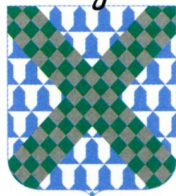
CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018, finance la totalité des travaux liés à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif du Boulevard de la Victoire et fond de la Place Roger Salengro,

CONSIDERANT la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Pargoire pour la réhabilitation du réseaux d'assainissement collectif du Boulevard de la Victoire et fond de la Place Roger Salengro,

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

*Saint
Pargoire*



**CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISSION DE MAITRISE
D'OUVRAGE
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
ET LA COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE**

AVENANT N°1

Le présent avenant est passé entre :

D'une part, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, domiciliée 2 Parc d'activités de Camalcé, 34150 Gignac, représentée par son Président, Monsieur Louis VILLARET, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du _____

ci-après dénommée le déléguant,

d'autre part, la commune de Saint-Pargoire, domiciliée Place de la Mairie, 34230 Saint-Pargoire, représentée par son Maire, Madame Agnès CONSTANT, dûment habilitée par délibération du _____

ci-après dénommée le délégataire.

Préambule

Le montant des travaux initialement prévu par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoyant les modalités de réalisation et de financement de l'opération de réhabilitation du Boulevard de la Victoire et du Fond de la Place Roger Salengro ayant été modifié.

Il a donc été convenu de modifier la convention initiale par voie d'avenant de la manière suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'article 5 - plan de financement est modifié comme suit :

« Plan de financement :

Montant des travaux EU après découverte de l'amiante : 139 276,00€ HT

Subvention Etat 40 % : 55 710,40€

Subvention Région 12 % : 16 713,12€

Autofinancement CCVH 48 % : 66 852,48€ »

Fait à Saint-Pargoire, le

Le Maire de Saint-Pargoire
Agnès CONSTANT

Le Président de la Communauté de Communes
Louis VILLARET